

LE VOL RELATIF VERTICAL

LA DISCIPLINE

LE **VOL RELATIF VERTICAL** CONSISTE À RÉALISER LE PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS EN UN TEMPS IMPOSÉ EN CHUTE LIBRE.

L'ÉQUIPE DE CINQ COMPÉTITEURS (QUATRE PERFORMEURS ET UN VIDÉOMAN) ÉVOLUE DANS DES VITESSES AVOISINANT LES 300 KM/H. LES POINTS NE PEUVENT ÊTRE VALIDÉS QUE S'ILS SONT VISIBLES SUR LA VIDÉO.

LE RÈGLEMENT

LES QUATRE OU CINQ FIGURES IMPOSÉES SONT TIRÉES AU SORT AVANT LA COMPÉTITION.

L'ÉQUIPE DOIT EFFECTUER, DANS LA POSITION DE CHUTE TÊTE EN HAUT OU TÊTE EN BAS, CET ENCHAÎNEMENT DE FIGURES DANS L'ORDRE PRESCRIT EN RECOMMENÇANT LA SÉQUENCE LE MAXIMUM DE FOIS. LE TEMPS DE RÉALISATION DES POINTS EST LIMITÉ À 35 SECONDES.

L'ALTITUDE DE LARGAGE EST DE 4 000 MÈTRES. AU-DELÀ DU TEMPS LIMITE, LES ÉQUIPIERS SE SÉPARENT POUR OUVRIR LEUR PARACHUTE EN TOUTE SÉCURITÉ.

LA COMPÉTITION DE **VOL RELATIF VERTICAL** EXIGE UNE TECHNIQUE ET UN CONTRÔLE INDIVIDUEL EN CHUTE LIBRE, IRRÉPROCHABLES.

